

Aider les proches qui aident les aînés à rester chez eux



Ils et elles sont des milliers à travers le Nouveau-Brunswick à se dévouer corps et âme pour prendre soin d'un proche en perte d'autonomie.

Linda Austin est une de ces personnes qu'on appelle proche aidante. Infirmière à la retraite, elle en a soigné de nombreuses personnes âgées en perte d'autonomie au cours de sa carrière. Aujourd'hui, c'est au tour de ses parents d'avoir besoin de son aide, ce qui l'occupe à temps plein depuis sept ans. Plus ses parents vieillissent, plus leurs besoins augmentent. Depuis trois ans, voyant qu'ils ne pouvaient plus rester seuls la nuit, elle restait même coucher chez eux, jusqu'à ce qu'à force de frapper à toutes les portes pour obtenir l'aide du gouvernement, elle finisse par avoir une relève la nuit.

Chaque jour, Linda conduit 45 minutes pour aller s'occuper de ses parents. Avec l'aide de sa sœur, elle fait leur toilette, leur coupe les ongles et les cheveux, prépare leurs repas, fait leur ménage, achète leurs épicerie et les autres produits de soins spéciaux dont ils ont besoin, paye leurs factures, etc. La liste de choses à faire s'allonge à mesure qu'ils perdent des capacités. De retour chez elle, elle doit s'occuper de sa propre maison et de son mari, qui se relève d'un cancer.

Dernièrement, elle a réussi, « parce que je ne lâche pas », dit-elle, à recevoir l'aide d'une auxiliaire familiale quatre heures par jour, mais

cette dernière est tombée malade au bout de trois semaines, et c'est le retour à la case départ.

Linda est à bout de souffle, mais il n'est pas question pour elle de placer ses parents dans un foyer de soins de longue durée : « Ça les tuerait », dit-elle.

L'hébergement dans un foyer de soins de longue durée coûte autour de 3500 dollars par mois par personne. Comme le revenu de ses parents n'est pas très élevé, s'ils étaient dans un foyer de soins, c'est le gouvernement qui devrait assumer le plus gros de la facture. Pourtant, Linda a dû se battre pour avoir quelques heures de répit par jour et un peu d'équipement pour les aider, elle et sa sœur, à donner des soins de base à ses parents sans risquer de se blesser. « Les programmes changent tout le temps. Ce n'est pas facile, même pour moi qui connais le système, de comprendre à quels services mes parents ont droit, où demander de l'aide et comment l'obtenir ».

À un moment donné, le gouvernement avait accepté de fournir 106 \$ par mois aux proches aidants, même pas de quoi payer quelques-unes des dépenses associées à leurs responsabilités, mais au bout de quatre mois, l'aide a été coupée, sous prétexte que trop peu de personnes avaient demandé cette aide.

Malgré la fatigue, pas question pour Linda de lâcher. Elle continuera aussi longtemps qu'elle en sera capable. Sa seule récompense, c'est le sourire de ses parents, qui apprécient tellement ce qu'elle et sa sœur font pour eux.

Des Linda, il y en a des milliers au Nouveau-Brunswick. Voilà pourquoi l'Association francophone des aînés du Nouveau-Brunswick demande depuis des années au gouvernement de mieux soutenir les proches aidants et aidantes. L'AFANB, en collaboration avec l'École de travail social de l'Université de Moncton, effectue présentement une recherche afin de mieux comprendre et préciser les besoins des personnes proche aidantes.

Ce qui est clair, c'est que le gouvernement a intérêt à offrir à ces personnes dévouées le soutien dont elles ont besoin. D'ici là, nombreuses sont celles qui, le cœur brisé, vont finir par se présenter aux urgences et répéter à peu près la même phrase : « Occupez-vous-en, je n'en peux plus ». Et cela va continuer de coûter beaucoup plus

cher au gouvernement que d'agir avant que cette situation dramatique ne se produise.